



Déclaration des Commissaires paritaires SNES-FSU réunion de la CCPL2 Espagne le 8 mars 2019

Madame la présidente de la CCPL,
Mesdames, Messieurs les commissaires paritaires,

La CCPL2 Espagne se réunit pour la première fois depuis le scrutin des élections professionnelles du 5 décembre 2018. Nous tenons à remercier l'ensemble des électeurs qui nous ont porté leur confiance, nous permettant ainsi d'obtenir la totalité des sièges de cette commission paritaire. Ce résultat historique montre un choix clair pour un syndicalisme d'action et de proposition comme nous le pratiquons à la FSU. Nous tenons également à remercier l'ensemble des personnels qui ont été sollicités localement dans l'organisation de ces élections et qui ont su faire preuve de réactivité face aux nombreuses difficultés techniques rencontrées afin que le scrutin puisse se dérouler normalement.

Concernant le projet de « réforme de la fonction publique », nous dénonçons l'entêtement du Gouvernement à vouloir supprimer les CHSCT et vider les commissions paritaires de leurs compétences. Si le projet est maintenu en l'état, les personnels n'auraient plus droit de regard sur les opérations administratives les concernant, ce serait alors la porte ouverte à l'arbitraire et à l'opacité.

Concernant le fonctionnement de la CCPL2 Espagne, nous réitérons notre demande, conjointe avec le SNUipp-FSU, de clarification de la procédure de recrutement en cours d'année pour les personnels de droit local dans les EGD. Nous souhaitons qu'en amont de chaque recrutement, le chef d'établissement informe systématiquement la présidente de la CCPL de l'ouverture d'une procédure de recrutement puis que l'information soit transmise à tous les membres de la CCPL pour permettre une consultation des dossiers localement et qu'enfin la CCPL soit consultée, éventuellement de façon dématérialisée, avant toute proposition de poste.

Concernant le droit de grève, nous avons dénoncé lors de la dernière CCPL, un courrier envoyé aux personnels de droit local grévistes suite à un préavis déposé par les syndicats de la FSU dans le réseau AEFÉ. Interrogée par le poste diplomatique, la réponse de l'Agence a été claire : « Dès lors que dans un pays, le droit de grève est reconnu, ainsi que le droit de se syndiquer, lorsqu'un syndicat dépose un préavis de grève **pour le réseau ou pour un établissement**, les adhérents et sympathisants sont en droit de faire grève, y compris les personnels de droit local ». Or, suite aux derniers préavis déposés par les syndicats de la FSU, des personnels de droit local ont reçu un message, rédigé uniquement en espagnol, de la Direction du lycée français de Madrid leur demandant de justifier leur absence dans les 24 heures afin de « *poder dar a su ausencia el tratamiento legal que corresponde* », sans faire aucune référence à la grève convoquée ce jour-là. Nous considérons qu'un tel message constitue une intimidation et une remise en cause du droit de grève de cette catégorie de personnel au sein de l'AEFE. La section SNES du Lf de Madrid a écrit à la Direction de l'établissement, nous attendons la réponse. Nous souhaiterions que le poste diplomatique rappelle aux chefs d'établissement des EGD la position de l'Agence et demande que soit mis fin à ce genre de pratiques.

Concernant le recrutement résident, cette année encore les établissements du réseau Espagne ont été fortement touchés par les suppressions de postes : 9 dont 4 au secondaire ont été supprimés par l'Agence sur les 14 vacants. Ainsi, seuls 5 postes sont à pourvoir lors de cette commission pour 350 dossiers. Une fois de plus, plusieurs personnels TNR ont vu une occasion de résidentialisation leur échapper. Pire encore, lors du dernier Comité technique, l'Agence a indiqué que la présence de TNR dans la discipline constituait un élément en faveur de la suppression de poste !

Ces suppressions sont la conséquence directe du désengagement de l'État dans le financement de l'AEFE qui s'est fortement accéléré depuis la coupe brutale de 33 millions d'euros à l'été 2017. Le rapport remis récemment par la députée Cazebonne, propose un arsenal de mesures pour

accélérer encore la privatisation du réseau. Elle préconise notamment une possibilité de détachement direct dans les établissements EGD et conventionnés avec un contrat de droit local. L'objectif est clair, il s'agit de substituer à moyen terme les détachés résidents avec un contrat de droit public financé majoritairement par l'État par des détachés directs avec un contrat de droit privé financé exclusivement par les établissements. Les personnels fortement mobilisés depuis déjà un an et demi, restent déterminés à faire entendre leur voix pour défendre un modèle d'enseignement français à l'étranger aujourd'hui attaqué de toute part.